

NEXTEDIA

Société Anonyme au capital de 3.759.423,10 €

Siège Social : 6, rue Jadin – 75017 PARIS

429 699 770 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 de la société NEXTEDIA (la « **Société** »), (ii) d'en affecter le résultat et (iii) d'approuver les comptes consolidés établis par la Société pour son compte et celui de ses filiales (le « **Groupe** » ou le « **Groupe NEXTEDIA** ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amené les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et comptes consolidés du Commissaire aux Comptes, les rapports spéciaux du Commissaire aux comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et des comptes consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société. Nous vous précisons également que la Société a établi des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 de manière volontaire.

Enfin, nous vous précisons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

1 Activités du Groupe et évènements importants survenus en 2021

1.1 Activités de la Société

NEXTEDIA est spécialisé sur les domaines de la Cybersécurité, du Cloud, du Digital Workspace et de l'Expérience Client.

Avec plus de 300 experts, NEXTEDIA apporte à ses clients une véritable expertise métier et technologique, doublée d'une capacité d'accompagnement de bout en bout depuis les activités de conseil jusqu'à la mise en œuvre de projets et le pilotage opérationnels de services récurrents.

L'implantation régionale de NEXTEDIA permet d'accompagner ses clients avec la plus grande réactivité, agilité et proximité au travers de ses agences à Paris, Lille, Lyon, Strasbourg, Nantes, Bordeaux, Toulouse et Toulon.

NEXTEDIA intervient auprès des Grands Comptes, ETI et PME sur les secteurs : 1/ Banque & Assurance, 2/ Santé, Mutuelle & Prévoyance, 3/ Média & Telecom, 4/ Tourisme & Transport, 5/ Retail, Beauté & Luxe, 6/ Industrie & Énergie.

NEXTEDIA opère sur des marchés dynamiques, tirés par la montée en puissance du digital, où les besoins des entreprises sont croissants et à forte composante technologique.

1.2 Activités du Groupe

Hausse sensible du chiffre d'affaires 2021 portée par l'acquisition d'ANETYS

NEXTEDIA a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 50,3 M€ en augmentation de 92,7% en données publiées et de 19,4% en pro-forma, c'est-à-dire en considérant l'acquisition de la société ANETYS rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Cette croissance soutenue illustre la bonne tenue des 4 segments de marché de NEXTEDIA que sont la Cybersécurité, le Cloud, le Digital Workspace et l'Expérience Client.

L'année 2021 a été particulièrement dynamique pour NEXTEDIA avec tout d'abord l'intégration réussie de la société ANETYS, acquise fin 2020, et qui a fait l'objet d'une transformation tout au long de l'exercice pour lui permettre d'optimiser ses processus opérationnels et améliorer ses marges. Les métiers de la Cybersécurité et du Digital Workplace sont particulièrement bien orientés avec une recrudescence des cyberattaques. Dans un contexte de numérisation croissante et de recours massif à des services à distance depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de cyberattaques a été multiplié par 4 en 2020 d'après l'Autorité nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

2021 a également vu le développement d'ALMAVIA CX, nouvelle marque phare regroupant le Management & Transformation des projets Expérience Client, le Data Marketing, la Relation Client & Omnicanal et le Web & Mobile. Cette mise en commun des savoir-faire du Groupe a permis d'atteindre une meilleure efficacité commerciale et managériale pour le plus grand bénéfice des projets, des clients, des collaborateurs et des

partenaires. Elle se traduit par un accroissement de la valeur créée avec à la clé une hausse de la marge de production.

Amélioration sensible de la rentabilité opérationnelle

L'EBITDA du Groupe affiche 3,4 M€ en hausse de 89,5% soit une croissance conforme à celle de l'activité en données publiées. L'analyse pro-forma, considérant l'acquisition d'ANETYS rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, révèle une amélioration sensible de la performance opérationnelle avec une hausse de 89,8% de l'EBITDA à comparer avec une progression de 19,4% du chiffre d'affaires. Ceci illustre les effets positifs sur la rentabilité opérationnelle de l'intégration d'ANETYS dans le Groupe NEXTEDIA.

Le résultat d'exploitation affiche 3,3 M€ soit plus du double de celui de l'exercice précédent, permettant de faire ressortir une marge opérationnelle de 6,6% en 2021, soit 0,7 point de plus que celle de 2020.

Résultat courant avant impôt en légère hausse

Après prise en compte d'un résultat financier de -0,1 M€ et d'un résultat exceptionnel de -0,5M€, le résultat avant impôt 2021 s'établit à 2,7M€ à comparer à 2,6 M€ en 2020. Il convient de rappeler que le résultat exceptionnel de 2020 incluait un produit sur opération en capital de 1,7 M€, relatif à un litige qui s'est soldé favorablement pour NEXTEDIA au cours de l'exercice précédent.

Le résultat net, comprenant un impôt sur les bénéfices de 0,9 M€, affiche 1,8 M€, en diminution 0,7M€.

Désendettement total du Groupe et renforcement des fonds propres

Au 31 décembre 2021, le Groupe NEXTEDIA est désendetté avec un cash net de 2,7 M€ contre une dette nette de 2,7M€ au 31 décembre de l'exercice précédent. A la fin de l'année 2021, l'endettement financier brut atteint 6,9 M€ et les engagements de earn-out sur les dernières acquisitions s'élèvent à 1,6M€. La trésorerie à cette date s'élève à 11,2 M€.

Les fonds propres part du Groupe affichent 24,9 M€, en hausse de 1,7 M€. La variation est essentiellement constituée du résultat net de l'exercice.

1.2.1 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe affiche sa pleine confiance dans la poursuite de la croissance de son activité dans ses 4 grands segments de marché. En dépit de tensions fortes sur le recrutement et d'une conjoncture économique incertaine, NEXTEDIA confirme son objectif 2022 d'une croissance organique autour de 10%.

D'une part, le Groupe dispose d'une base clientèle solide et diversifiée et d'un carnet de commandes élevé. D'autre part, il s'est mobilisé depuis deux ans pour répondre aux nouvelles attentes de ses collaborateurs en termes de mobilité, par l'accroissement de ses implantations régionales, et de flexibilité, par la facilitation du télétravail.

En 2022, NEXTEDIA va accélérer toutes les initiatives lui permettant d'accélérer la croissance de ses activités pour lui permettre d'apparaître comme un acteur incontournable dans toutes ses expertises.

Le pôle historique ALMAVIA CX qui regroupe tous les métiers de l'Expérience Client, va continuer à tirer parti des nouvelles tendances de marché qui se sont amplifiées avec la crise sanitaire. L'évolution des usages fait aujourd'hui une place toujours plus grande au commerce électronique. Résilience, transformation et agilité sont aujourd'hui la clé des modèles économiques des sociétés de demain. Avec 85% de ses clients en B2C, ALMAVIA CX va capitaliser sur ses partenariats majeurs pour leur offrir des solutions en parfaite adéquation avec les demandes des consommateurs.

Le nouveau pôle ANETYS qui fédère les domaines de la Cybersécurité, du Cloud et du Digital Workspace va poursuivre son intégration dans le Groupe NEXTEDIA avec l'objectif de franchir de nouveaux caps dans la croissance de ses activités. Ceci passera notamment par l'évolution de son modèle économique vers plus de récurrent autour du pilotage de la sécurité ou de la surveillance de la performance du cloud. En parallèle, ANETYS pourra s'appuyer sur la puissance de ses partenariats avec lesquels il atteint des niveaux d'excellence reconnus et parfois uniques en France, lui permettant d'apparaître comme référent dans sa spécialité.

Enfin NEXTEDIA entend poursuivre activement l'étude d'opportunités de croissance externe pour participer à la consolidation d'un secteur très prometteur. Les futures acquisitions permettront à NEXTEDIA soit de renforcer sa position sur ses expertises existantes, telles que le cloud ou la cybersécurité, soit d'étendre ses expertises sur des domaines en forte croissance.

1.2.2 Événements significatifs de l'exercice

1.2.2.1 Poursuite de la croissance de l'activité en 2021

NEXTEDIA affiche en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 50,2 M€, soit plus du double de celui réalisé en 2020. L'activité a bénéficié non seulement de la réussite de l'intégration de la société ANETYS, spécialisée sur les métiers de la Cybersécurité et du Cloud, acquise en novembre 2020 mais également de la forte dynamique du métier historique de Customer Expérience.

L'évolution du positionnement de NEXTEDIA sur des segments de marché très porteurs, tels que la Cybersécurité, le Cloud ou encore le Digital Workspace, a permis un redémarrage fort de son activité après 12 mois de conjoncture économique déprimée due à la crise sanitaire.

NEXTEDIA a également apporté une attention particulière à développer et renforcer ses partenariats stratégiques. Ainsi ANETYS a fait son entrée en mars 2021 parmi le cercle très fermé des 22 Partenaires Mondiaux « Managed Detection and Response », de Palo Alto Networks tandis qu'Almavia CX obtenait en juin 2021 le niveau Crest dans le cadre du programme Consulting Partner de Salesforce.

En parallèle le Groupe a lancé en septembre 2021 l'ANETYS ACADEMY, un incubateur de ses futurs talents afin de les faire monter en compétences de façon accélérée sur les technologies les plus demandées du marché à travers un cursus de formation.

1.2.2.2 Fortes synergies opérationnelles avec l'intégration d'ANETYS

Grâce à son expérience d'intégration de nouvelles sociétés dans son Groupe, NEXTEDIA a rapidement mis en place les indicateurs nécessaires au suivi de la performance d'ANETYS et pris les mesures nécessaires à

l'amélioration de sa rentabilité. Sa marge opérationnelle, qui était de 2% en 2020, s'est nettement redressée et atteint un taux de 7,1% en 2021.

S'agissant d'Almavia CX, la croissance de l'activité en 2021, la montée en puissance des grands projets plus profitables et l'optimisation de certains coûts de structure ont permis au pôle Customer Expérience d'accroître sa profitabilité opérationnelle qui passe de 5,4% à 12%.

En conséquence, le Résultat d'exploitation consolidé 2021 ressort à 3,3 M€, soit une multiplication par plus de 2 par rapport à 2020.

1.2.2.3 Augmentations de capital de NEXTEDIA SA

Augmentation de capital de 13.641,70 euros constatée aux termes des décisions du conseil d'administration du 19 juillet 2021

NEXTEDIA a payé en juin 2021 aux cédants d'ALMAVIA et de NOVACTIVE des compléments de prix pour un montant de 627.295€.

Ce paiement a été fait pour 474.508€ en numéraire et pour 152.787,04€ dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux cédants. L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 136.417 actions nouvelles au prix unitaire de 1,12€.

1.2.2.4 Acquisitions d'actions gratuites et augmentation de capital corrélative

Le Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2021 a constaté l'acquisition définitive de 596.052 actions gratuites et a décidé que l'attribution d'actions gratuites serait réalisée par augmentation de capital par imputation d'une partie du poste « prime d'émission ».

En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 286.339 € par la création et l'émission de 2.863.390 actions valeur émises au pair au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	Nombre d'Actions Gratuites
M. Marc NEGRONI	1.718.034
M. François THEAUDIN	1.145.356
TOTAL	2.863.390

1.2.2.5 Prise de participation dans MAVERICX

NEXTEDIA a pris une participation minoritaire de 20% dans la société MAVERICX en juin 2021. MAVERICX, basée en Suisse, est un spécialiste de l'Expérience Client sur le marché du CRM, avec la solution SALESFORCE.

Ce rapprochement renforce notamment l'expertise du Groupe sur le Cloud et sur le marché du CRM, avec la solution mondiale SALESFORCE. Il présente, de plus, l'intérêt d'augmenter la couverture géographique de son offre.

Le protocole d'accord permet à NEXTEDIA d'atteindre un contrôle majoritaire à terme.

L'activité de MAVERICX sera intégrée à la division ALMAVIA CX qui réunit toutes les expertises en lien avec l'Expérience Client du Groupe. NEXTEDIA se donne pour objectif le recrutement de 30 consultants et experts avant 2025.

1.2.2.6 Fusions entre les entités du Groupe

Il a été décidé avec effet au 30 juin 2021 :

- la fusion par voie d'absorption de ARCHIPEL par ANETYS.
- la fusion par voie d'absorption de YUSEO par NOVACTIVE.

Ces fusions constituent des opérations de réorganisation permettant de rationaliser et simplifier l'organigramme du Groupe.

1.2.2.7 Changements intervenus dans la gouvernance des sociétés du Groupe

- **EXPERTISE SOURCING INNOVATION :**
 - o Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1er avril 2021, il a été constaté la démission de M. Adrian MAUDRUX en qualité de Directeur Général et décidé en remplacement de M. Adrian MAUDRUX la nomination de la société ABBENE CONSULTING
 - o Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2021, il a été constaté la démission de la société ABBENE CONSULTING en qualité de Directeur Général et décidé qu'il ne serait pas procédé à son remplacement.

1.2.3 Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe NEXTEDIA a réalisé des travaux de recherche et de développement et d'innovation en soutien des activités de recherche et développement de ses partenaires technologiques majeurs (VOCALCOM, EPTICA).

Ces travaux ont permis au Groupe de solliciter du crédit impôt recherche et crédit impôt innovation au titre de l'exercice 2021 sur les filiales NOVACTIVE et ALMAVIA.

1.2.4 Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont les suivants :

Risques financiers

Face à l'incertitude provoquée par la crise sanitaire du Covid-19, et afin de préserver son niveau de trésorerie à court terme, le Groupe avait souscrit en 2020 des PGE et un prêt BPI pour un montant cumulé de 6.9M€. Courant 2021, le Groupe a souhaité différer d'une année supplémentaire le début de l'amortissement et donc du remboursement de ces dettes bancaires.

En termes d'endettement, aucun des contrats bancaires que détient le Groupe n'intègre d'engagement de respecter des ratios de type effet de levier, capacité de remboursement ou encore couverture des frais financiers. Le Groupe n'est donc pas exposé aux conséquences de « bris de covenant ».

En ce début d'année 2022, la croissance de l'activité et le fort taux d'occupation de nos équipes nous rassure sur l'absence de risques financiers majeurs lié à la crise sanitaire.

Risques liés aux fournisseurs et aux clients

Risque d'impayés clients et d'augmentation du DSO, le Groupe travaille essentiellement avec de grands comptes, de plus il s'est doté d'une réelle politique de crédit management.

La vigilance des actions de recouvrement sont néanmoins renforcées dans le contexte de la crise liée au COVID-19 afin de s'assurer que les clients ne profitent pas de cette période pour tirer sur leurs paiements fournisseurs.

Perte de fournisseurs, afin de pallier ce risque le Groupe a mis en place des partenariats stratégiques avec ses fournisseurs clef (Salesforce, Adobe, IBM).

Risque de trop grande dépendance, le Groupe a su élargir et cibler au plus proche du besoin des clients son vivier de fournisseurs.

Risques liés à la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, notamment les goodwill

Conformément aux recommandations des cabinets de commissaires aux comptes et des régulateurs (AMF notamment), les Business Plan utilisés dans le cadre des tests de dépréciation des *goodwill* des sociétés acquises ont tenu compte de la situation existant au 31 décembre 2021.

A cette date, il n'existait pas d'indicateur de perte de valeur des actifs résultant des événements liés au COVID-19. Les Business Plan ont été analysés au regard de la situation à date et de la dynamique commerciale du 1^{er} trimestre 2022. Il n'y a donc pas lieu de les modifier.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Apparition de nouveaux concurrents ou renforcement des concurrents existants sur le cœur de l'offre de NEXTEDIA. Le Groupe s'est doté de moyens afin de maintenir (i) la qualité de son offre et (ii) son avance technologique et créative grâce à une équipe formée par les meilleurs talents du marché.

Néanmoins, le Groupe, comme les autres sociétés de son secteur, doit faire face à un déficit de compétences et donc des difficultés de recrutement. Ces difficultés pourraient avoir un impact sur la croissance attendue de l'activité en 2022.

Risques liés à l'internet et à l'envoi de messages via mobile ou email

Le Groupe NEXTEDIA maintient une veille renforcée qui lui permet d'anticiper les évolutions des technologies et de s'y adapter rapidement en acquérant ou développant les outils les plus à la pointe des nouveautés. Le Groupe s'est organisé de façon agile.

Risques liés à l'application du règlement européen du 27 avril 2016 plus communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le 25 mai 2018 est entré en application le règlement européen concernant la nouvelle réglementation sur la protection des données, qui a vocation à harmoniser les réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel dans les États membres de l'Union. À ce titre, le RGPD met à la charge des organismes qui traitent des données (responsables de traitement et sous-traitants) plusieurs obligations et crée un certain nombre d'outils pour les aider à les respecter.

Le Groupe NEXTEDIA est en conformité avec le règlement depuis le 25 mai 2018.

Le Groupe NEXTEDIA est d'ores et déjà en conformité avec l'ensemble des dispositions des régulateurs locaux (CNIL en France par exemple) concernant le traitement de données mis en place. Le Groupe NEXTEDIA a ainsi rapidement initié les démarches nécessaires à sa mise en conformité au RGPD et se conforme actuellement à l'ensemble des obligations qui incombent à ses différentes filiales telles que prévues par le texte. Par ailleurs, le Groupe NEXTEDIA travaille principalement avec des entreprises internationales extrêmement sensibilisées à ces questions.

Risques liés à la sécurité informatique

Une sécurité informatique défectueuse (cyber-attaques, pertes de données, discontinuité de l'information) pourrait perturber significativement l'activité du Groupe et serait susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur ses résultats. Afin de préserver la sécurité des systèmes d'information, le Groupe a formalisé des règles régissant l'utilisation des ressources et outils informatiques mis à la disposition de ses collaborateurs, en particulier pour ALMAVIA CX dans le cadre de son agrément ISO 27001, dont le socle est la mise en place d'un SMSI (Système de Management de la Sécurité de l'Information) et l'assurance de son fonctionnement permanent.

Risques de taux d'intérêt

Pas de risque identifié lié au taux d'intérêt.

Risques de taux de change

Pas de risque identifié lié au taux de change.

1.2.5 Prises de participations significatives dans les sociétés ayant leur siège social en France ou prises de contrôle de telles sociétés intervenues au cours de l'exercice

Néant.

1.2.6 Création de sociétés filiales ayant leur siège social en France

Aucune filiale ayant son siège social en France n'a été créée au cours de l'exercice 2021.

1.2.7 Événements intervenus depuis la clôture

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie. Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

Il a été décidé avec effet au 1^{er} janvier 2022 la fusion par voie d'absorption de NOVACTIVE par ALMAVIA CX. Cette fusion de NOVACTIVE dans ALMAVIA CX a pour objectif de poursuivre la rationalisation de l'organisation juridique du pôle ALMAVIA CX.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20 janvier 2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société ALMAVIA et de la remplacer par la dénomination sociale « ALMAVIA CX ».

1.2.8 Indication sur l'utilisation des instruments financiers

NEXTEDIA n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

2 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés du Groupe

2.1 Présentation des comptes annuels

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentes ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et aux principes comptables français, en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

2.2 Résultat du Groupe NEXTEDIA (comptes consolidés)

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe NEXTEDIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 50.256.138 € contre un chiffre d'affaires de 26.082.382 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 92,7 %.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 3.304.030 € contre 1.538.149 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe ressort à 1.517.678€ au 31 décembre 2021, contre 2.336.636€ au titre de l'exercice précédent.

Il intègre un résultat financier de -54. 478 € principalement généré par les intérêts d'emprunts des PGE et les variations de taux de change USD / EURO avec la filiale NOVACTIVE INC basée aux Etats-Unis.

Il est également composé par un résultat exceptionnel de -509.002 € imputable :

- à la cession par NEXTEDIA à son fondateur de sa participation minoritaire de 22% dans la société SULLIVAN CONSULTING en décembre 2021. Cette cession a fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de cession de 125K€. Il a également été versé une indemnité de 88K€ à la société SULLIVAN CONSULTING dans le cadre de cette cession

- au coût des départs de salariés dans le cadre de licenciements et de ruptures conventionnelle
- à une provision pour risque et charges dans le cadre d'un contrôle URSSAF

La position nette de trésorerie à l'ouverture (après déduction des concours bancaires courants) s'établissait à 7.411.112 € lorsque la position à la clôture s'établit à 11.211.063€.

Les dettes financières du Groupe NEXTEDIA (CT et MLT) s'élèvent au 31 décembre 2021 à 6.914.028 €.

Les Capitaux Propres (part du Groupe) s'élèvent à 24.886.011 €.

2.3 Résultats sociaux de la Société NEXTEDIA (comptes sociaux)

En 2020, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 5.448.121€ contre 4.513.110 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2021 s'élève à -399.838 € contre 272.476€ pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir un résultat net comptable de -871.774€ contre -48.378 € pour l'exercice précédent.

La position nette de trésorerie à l'ouverture (après déduction des concours bancaires courants) s'établissait à 1.170.894 € lorsque la position nette de trésorerie à la clôture s'établit à 507.423€. Les dettes financières s'élèvent au 31 décembre 2021 à 3.920.804 €. Elles sont composées principalement de PGE pour 2.9M€ et d'un prêt BPI pour 1,04M€.

La Société a eu recours en 2021 à du financement factor.

3 Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée par NEXTEDIA en 2021 a été de faire face aux impacts du prolongement de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 en 2020.

Dès le début de cette crise, NEXTEDIA a pris toutes les mesures sanitaires nécessaires afin d'assurer la sécurité de ses collaborateurs. Les locaux des différents établissements ont été fermés dès les annonces du gouvernement, et les salariés ont tous été placés en télétravail.

Les collaborateurs se trouvant dans l'impossibilité de télétravailler ont fait l'objet de mesure de chômage partiel total ou limité.

Les informations portant sur les impacts et incertitudes liés à l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences sont détaillés au §1.2.4 dans les « Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté ».

4 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -871.674 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- au compte "report à nouveau" pour - 871.674 €
- au compte "réserve légale" pour 0 €

Après affectation du résultat déficitaire, le compte report à nouveau serait ainsi porté à 142.675 € après affectation.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

<u>En euros</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
<u>Dividendes versés</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>

5 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge, ni aucune dépense somptuaire, ni aucun amortissement excédentaire n'ont été enregistrés au cours de l'exercice.

6 Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »

En application des dispositions des articles 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 dont le terme est échu :

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST

ECHU

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	48	33	26	12	119,00
Montant total des factures concernées (TTC)	750 860,43	398 953,03	188 344,06	1 797,69	1 339 955,21
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	12,40%	6,59%	3,11%	0,03%	22,12%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	[-]				
Montant total des factures exclues (TTC)	[-]				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	45J date de facture				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	9	3	3	76	91
Montant total des factures concernées (TTC)	211 265,41	40 872,00	30 678,00	1 594 142,97	1 876 958,38
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3,23%	0,63%	0,47%	24,38%	28,71%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	[-]				
Montant total des factures exclues (TTC)	[-]				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	45J Date de facture				

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure en **Annexe 1**.

7 Evolution du titre coté en bourse au cours de l'exercice

La société NEXTEDIA est cotée sur le Marché Euronext Growth (FR0004171346 ALNXT) à Paris.

Au 31 décembre 2021, le cours de l'action s'établissait à 1,07 €, soit une capitalisation boursière de 40.225.912€ euros.

Ci-dessous est présentée l'évolution du cours de l'action NEXTEDIA au cours de l'exercice 2021.

Evolution du cours de l'action et des volumes de titres échangés – (Source : Euronext)



8 Situation des Filiales et participations

Au 31 décembre 2021, votre Société détenait directement :

- 100% du capital de la société EXPERTISE SOURCING INNOVATION, société par actions simplifiée au capital de 10.000 € dont le siège social est situé 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro 530 262 435 RCS PARIS ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 184.416 € et un résultat net de -4.792 €.
- 100% du capital de la société NOVACTIVE, société par actions simplifiée au capital de 132.576 € dont le siège social est situé 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro 408 999 233 RCS PARIS ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 4.664.552 € et un résultat net de 379.010 €.
- 100% du capital de la société ALMAVIA CX, société par actions simplifiée au capital de 100.000 € dont le siège social est situé 18 rue d'Hauteville – 75010 PARIS et immatriculée sous le numéro 450 510 060 RCS PARIS ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 17.671.171 € et un résultat net de 725.293 €.
- 100 % de la société NOVACTIVE INC, société de droit américain ayant son siège social au 845 Market Street, Suite 450, San Francisco, CA 94111, United States et immatriculée sous le numéro 46-3037934 ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 260.040 \$ et un résultat net de 59.509\$.
- 18,93% du capital de la société TALE OF DATA, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro 802 068 858 R.C.S PARIS ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 215.693 € et un résultat net (avant CIR) de -12.636 €.
- 52% du capital de la société IOOCX, société par actions simplifiée au capital de 17.300 €, dont le siège social est situé 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro 840 568 943 RCS PARIS. ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 2.306.691 € et un résultat net de 638.004 €.

- 100 % du capital de la société ANETYS, société par actions simplifiée au capital de 2.202.230 €, dont le siège social est situé 36, rue Émile Duclaux 92150 Suresnes et immatriculée sous le numéro 438 443 418 RCS PARIS ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 17.764.124 € et un résultat net de 385.325 €.
- 20% du capital de la société MAVERICX, société de droit suisse ayant son siège social, et immatriculée sous le numéro. Cette société n'a pas arrêté ses comptes 2021 à la date d'établissement du présent rapport.

Au 31 décembre 2021, votre Société détenait indirectement :

- 100 % du capital de la société ANETYS OUEST, société par actions simplifiée au capital de 40.000€, dont le siège social est situé 1 bis rue d'Ouessant Saint-Grégoire – 35762 Saint-Grégoire Cedex et immatriculée sous le numéro 788 880 086 RCS RENNES ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 3.661.094 € et un résultat net de 376.885 €.
- 100 % du capital de la société ANETYS EST, société par actions simplifiée au capital de 40.000€, dont le siège social est situé 22 avenue de l'Europe – 66300 Schiltigheim et immatriculée sous le numéro 539 792 093 RCS Strasbourg ; cette société a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 3.064.051 € et un résultat net de 117.837 €.

9 Situation des succursales au 31 décembre 2021

Néant.

10 Aliénations et participations croisées

Néant.

11 Objet social

L'article 2 « Objet » des statuts prévoit que la société a pour objet en France et dans tous pays :

« les services aux entreprises et aux particuliers dans le domaine des études, du conseil et de l'action en communication, marketing direct et internet, par tous les moyens existants et à venir, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et ce en tout pays :

- *le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;*
- *et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social. »*

12 Forme des actions

Aux termes de l'article 9 « Forme des actions » des statuts, il est prévu :

« Les actions ou valeurs mobilières émises par la Société peuvent revêtir la forme de titres occasionnellement nominatifs, c'est-à-dire de titres nominatifs ou au porteur au choix du titulaire.

Conformément aux dispositions des articles L. 228-1 du Code de commerce et L. 211-4 du Code monétaire et financier relatifs au régime des valeurs mobilières, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- *chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur ;*
- *chez la société et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs.*

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé du service et de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. Ces renseignements doivent lui être communiqués dans les délais fixés par décret.

La Société peut, par ailleurs, demander aux personnes inscrites sur la liste fournie par l'organisme, les informations concernant les propriétaires des titres, et ce, conformément aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce ».

13 Franchissement de seuils statutaires

Aux termes de l'article 13 « Franchissement de seuils » des statuts, il est prévu :

« Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, est tenue, dans le délai de déclaration des franchissements de seuils légaux tels qu'il résulte de l'article R. 233-I du Code de commerce, à compter de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, conformément aux stipulations ci-dessus, sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée

générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % ou des droits de vote de la Société. »

14 Droit de vote double

Aux termes de l'article 11 « Droits et obligations attachés aux actions » des statuts, il est prévu :

1. Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre droit au vote à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur le marché de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

2. Chaque actionnaire dispose en assemblée d'autant de voix qu'il possède d'actions sous réserve des dispositions ci-après.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives, attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double qui lui est, le cas échéant, attaché. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, en fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

15 Capital social

15.1 Capital social et nombre d'actions

Au 31 décembre 2021, le capital social était fixé à la somme de 3.759.423,10 € et est divisé en 37.594. 231 actions de 0,10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

DATE	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote BRUT*	Nombre de droits de vote NET**
31/12/2021	37.594. 231	42.439.395	42.439.395

* Y compris actions auto-détenues (brut)

** Déduction faite des actions auto-détenues (net)

Conformément à l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous exposons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2021 :

31/12/2021	Actions	%	Droits de vote	%
DBL Investissement	1.988.330	5,29	3.976.960	9,37
CPI	5.880.489	15,64	5.929.068	13,97
NMCI	2.001.132	5,32	2.001.132	4,71
GX Solutions	3.200.000	8,51	3.200.000	7,54
Albiwan	3.242.450	8,62	3.242.450	7,64
Flottant	21.281.830	56,62	24.089.785	56,77
Total	37.594.231	100%	42.439.395	100%

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 25% des actions ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2021.

15.2 Franchissement de seuils légaux déclarés (50% ou 95%)

Néant.

15.3 Action de concert

Néant.

15.4 Actions auto détenues - Programme de rachat d'actions - Contrat de liquidité

Conformément aux dispositions des articles L.225-208, L. 225-209-1 et L. 225-211 du Code de commerce, nous devons vous rendre compte des opérations d'achat de vente par la Société de ses propres actions.

Au 31 décembre 2021, la Société ne détient pas d'actions.

Il n'existe pas de contrat de liquidité conclu par NEXTEDIA.

Il n'y a eu aucun programme de rachat d'actions au cours de l'année 2021.

15.5 Autres valeurs mobilières donnant accès au capital

15.5.1 Actions Gratuites

15.5.1.1 Actions gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2021

Cf. 1.2.2.4.

15.5.1.2 Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration de NEXTEDIA en date du 1^{er} décembre 2021 a décidé d'attribuer 750.268 actions gratuites au profit des bénéficiaires suivants :

Bénéficiaires	Nombre	Période d'acquisition	Conditions attachées à l'acquisition	Période de Conservation
M. Marc NEGRONI	370.953	1 an	Néant	1 an
M. François THEAUDIN	379.315	1 an	Néant	1 an
TOTAL	750.268			

15.5.1.3 Actions gratuites en cours de période d'acquisition au cours de l'exercice 2021

750.268 actions gratuites attribuées aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2021.

15.5.2 Options de souscriptions d'actions

Néant.

15.5.3 Bons de souscription d'actions (BSA)

Néant.

15.5.4 Obligations convertibles

Néant.

15.5.5 Fonds Propres – Endettement

Société (périmètre social)

Trésorerie disponible :

Au 31 décembre 2021, la Société bénéficie d'une trésorerie disponible de 506.399 € et de capitaux propres positifs de 19.760.879 €.

Dettes financières :

Les dettes financières auprès des établissements de crédit s'élèvent au 31 décembre 2021 à 3.912.400 €.

Groupe (périmètre consolidé)

Au 31 décembre 2021, le Groupe NEXTEDIA bénéficie de capitaux propres et autres fonds propres de 24.886.011 €.

- La position nette de trésorerie à la clôture (après déduction des concours bancaires courants) s'établit à 11.211.063 €.
- Les dettes financières du Groupe (CT et MLT) s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6.914.028 €.

16 Cautionnement, avals, garanties et suretés

Néant.

17 Montant des prêts interentreprises

En application des dispositions des articles L. 511-6, 3 bis al 2 (modifié par la loi 2019-486 du 22.05.2019) et R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de trois ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le commissaire aux comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

18 Pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de Commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles) à l'encontre de la Société ou d'une société du Groupe.

19 Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale de la Société en date du 29 juin 2018 a décidé de nommer le Cabinet MAZARS en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Rémunérations perçues par les Commissaires aux Comptes au niveau du Groupe

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires perçus par les Commissaires aux Comptes (Mazars, Ancette & Associés, Nexia) au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 78.250 €.

20 Régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France AFEP-MEDEF

La société n'applique pas le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

21 Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

SECTION II - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux articles de l'ordonnance 2021-1162 du 12 juillet 2021 et des dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10 alinéa 2er nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Direction du Groupe

1.1. Président Directeur Général de NEXTEDIA

M. Marc NEGRONI a été nommé Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2018.

1.2. Directeurs Généraux Délégués de NEXTEDIA

M. François THEAUDIN a été nommé Directeur Général Délégué de la Société pour une durée indéterminée aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2018.

M. Pierre TROGNON a été nommé Directeur Général Délégué de la Société pour une durée indéterminée aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2020.

1.3. Direction des Filiales

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes les filiales du Groupe par chaque mandataire social durant l'exercice :

DENOMINATION	TYPE	DIRECTION
EXPERTISE SOURCING INNOVATION	SAS	Président : NEXTEDIA Directeur Général : ABBENE CONSULTING
ALMAVIA CX	SAS	Président : NMCI Directeur Général : STAKKATO Directeur Général : JEROME LEBRUN CONSEIL
IOOCX	SAS	Président : 1FOR1 Directeur Général : DATAMARKETING CONSULTING
ANETYS	SAS	Président : NEXTEDIA Directeurs Généraux : GX SOLUTIONS, NMCI et ARELIO
ANETYS OUEST	SAS	Président : NEXTEDIA Directeur Général : ARELIO

ANETYS EST	SAS	Président : NEXTEDIA Directeur Général : ARELIO
------------	-----	--

2. Conseil d'Administration de la Société

2.1. Liste des mandats et fonctions dans la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de la société par chacun des mandataires sociaux :

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination	Date d'expiration
M. Marc NEGRONI	Président du Conseil d'Administration	25.07.2018	Nommé une durée illimitée ne pouvant excéder la durée de son mandat d'administrateur
	Directeur Général	25.07.2018	Indéterminée
	Administrateur	Renouvelé par l'AGOE du 30.06.2020	Assemblée Générale devant statuer sur l'exercice clos le 31.12.2025
M. François THEAUDIN	Directeur Général Délégué	25.07.2018	Indéterminée
	Administrateur	Renouvelé par l'AGOE du 30.06.2020	Assemblée Générale devant statuer sur l'exercice clos le 31.12.2025
M. Pierre TROGNON	Directeur Général Délégué	15.10.2020	Indéterminée
M. Pascal CHEVALIER	Administrateur	Renouvelé par l'AGOE du 30.06.2020	Assemblée Générale devant statuer sur l'exercice clos le 31.12.2025
M. Jean Daniel CAMUS	Administrateur	Renouvelé par l'AGOE du 30.06.2020	Assemblée Générale devant statuer sur l'exercice clos le 31.12.2025

2.2. Liste des mandats et fonctions des dirigeants exercés au sein du Groupe NEXTEDIA et exercés en dehors la Société

M. Marc NEGRONI, Président du Conseil d'Administration et Directeur général est également :

Mandats exercés au sein du Groupe NEXTEDIA

- Président, via NMCI, de la société ALMAVIA, société par actions simplifiée au capital de 100.000 € dont le siège social est situé 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro 450 510 060 RCS PARIS.
- Directeur Général, via NMCI, de la société ANETYS, société par actions simplifiée au capital de 100.000 € dont le siège social est situé 36, rue Emile Duclaux – 92150 Suresnes et immatriculée sous le numéro 438 443 418 R.C.S Nanterre.
- Président, via NMCI, de la société NEXT CAMPUS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 6 rue Jadin – 75017 Paris et immatriculée sous le numéro 894 905 975 RCS Paris.

Mandats exercés en dehors du Groupe NEXTEDIA

- Gérant de la société NMCI, société à responsabilité limitée à associé unique ayant son siège social 7, rue Jean Mermoz – 92380 GARCHES et immatriculée sous le numéro unique 821.693.843 RCS NANTERRE.

M. François THEAUDIN, Directeur général Délégué de la Société est également :

Mandats exercés au sein du Groupe NEXTEDIA

- Directeur Général, via ARELIO, de la société ANETYS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 36, rue Emile Duclaux – 92150 Suresnes et immatriculée sous le numéro 438 443 418 RCS Nanterre.
- Directeur Général, via ARELIO, de la société ANETYS OUEST, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 1B, rue d'Ouessant – 35760 SAINT-GREGOIRE et immatriculée sous le numéro 788 880 086 RCS Rennes.
- Directeur Général, via ARELIO, de la société ANETYS EST, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 22A, Avenue de l'Europe – 67300 SCHILTIGHEIM et immatriculée sous le numéro 539 792 093 R.C.S Strasbourg,

Mandats exercés en dehors du Groupe NEXTEDIA

- Gérant de la société ARELIO, société à responsabilité limitée à associé unique dont le siège social se situe 5B allée des belles vues – 92380 GARCHES, immatriculée sous le numéro unique 800 096 976 RCS NANTERRE.
- Président de la société QUINTET, société par actions simplifiée ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 823 686 902 RCS NANTERRE.

M. Pierre TROGNON, Directeur général Délégué de la Société est également :

Mandats exercés au sein du Groupe NEXTEDIA

- Directeur Général, via STAKKATO, de la société ALMAVIA, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro 450 510 060 RCS PARIS.

Mandats exercés en dehors du Groupe NEXTEDIA

- Gérant de la société STAKKATO, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 20, rue Pierre Semard - 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro 834 406 522 RCS Paris.

M. Pascal CHEVALIER, administrateur de la Société est également :

Mandats exercés en dehors du Groupe NEXTEDIA

- Président et Directeur général de la société REWORLD MEDIA, société anonyme, dont le siège social au 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro unique 439 546 011 RCS NANTERRE.
- Gérant de la société EDI SIC, société à responsabilité limitée ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 397 912 528 RCS NANTERRE
- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société de droit chinois ayant son siège social 51 Goldhill Plaza # 12-11– SINGAPOUR (308 900) et immatriculée sous le numéro 201228461 D à Singapour
- Président du Conseil d'administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société REWORLD MEDIA SERVICES (filiale de REWORLD MEDIA), société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro unique 825.067.705 RCS NANTERRE
- Administrateur de la société TRINOVA CRÉATION, société par actions simplifiée ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle - 69 370 ST DIDIER AU MONT D'OR et immatriculée sous le numéro unique 424 936 482 RCS LYON
- Administrateur de la société TRINOVA, société anonyme ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle - 69 370 St Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro unique 411 877 657 RCS LYON
- Administrateur de la société ARCHIPEL SA, société anonyme ayant son siège social 101, rue Jean Jaurès - 92 300 Levallois-Perret et immatriculée sous le numéro unique 410 773 279 RCS NANTERRE
- Administrateur de la société NEXTEDIA, société anonyme ayant son siège social au 6, rue Jadin – 75017 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 429 699 770 RCS PARIS
- Président et Directeur général de la société ONE EXPERIENCE, société anonyme ayant son siège social 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 824 187 579 RCS NANTERRE
- Président de la société CPI, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare – 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 502 687 577
- Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY » ayant son siège social 7, route de Fontainebleau 77930 CHAILLY EN BIERE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 323 362 582
- Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 » ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare – 75009 Paris, au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 769 160

- Gérant de la société CTB, société à responsabilité limitée ayant son siège social 13, rue Saint Lazare – 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 323 362 590 RCS PARIS
- Président la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour, ayant son siège au 51 Goldhill Plaza # 12-11 SINGAPOUR (308 900), immatricule au registre sous le n°201012523E
- Directeur Général Délégué de la société NETWORK FINANCES 2, 13, rue Saint-Lazare – 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris le n°749 813 853
- Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION, 62, rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris le n°508 000 700
- Président, via la société CPI, de la société NETMEDIA GROUP, société par actions simplifiée ayant son siège social 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 829.898.584 RCS NANTERRE
- Président, via la société CPI, de la société CPG, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro unique 879.080.570 RCS NANTERRE
- Membre du conseil de surveillance de la société HOPSCOTCH GROUP société anonyme au capital de 2.000.001 € dont le siège social est situé 23-25, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 602 063 323 R.C.S. PARIS
- Président du conseil d'administration de la société EDUFORM'ACTION société anonyme dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro 451 010 821 RCS NANTERRE
- Membre, via CPG, du conseil d'administration de la société SATILIFE, société anonyme dont le siège social est situé 18, rue Pasquier – 75008 PARIS et immatriculée sous le numéro 907 988 877 RCS PARIS

Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

2.3. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Au titre de l'exercice 2021, les administrateurs n'ont pas été rémunérés au titre de leur mandat.

3. Rémunération des Dirigeants

3.1. Rémunérations/honoraires

M. Marc NEGRONI

M. Marc NEGRONI a perçu une rémunération de 84.000 € brut en sa qualité de Président Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2021.

La société NMCI (821.693.843 RCS NANTERRE) (société contrôlée par M. Marc NEGRONI) a perçu des honoraires de 163.800 € HT au titre de son mandat de Président de la filiale ALMAVIA au titre de l'exercice 2021.

La société NMCI (821.693.843 RCS NANTERRE) (société contrôlée par M. Marc NEGRONI) a perçu des honoraires de 85.680 € HT au titre de son mandat de Directeur Général de la filiale ANETYS SAS au titre de l'exercice 2021.

 **M. François THEAUDIN**

M. François THEAUDIN a perçu une rémunération de 100.000 € brut en 2021 au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

La société ARELIO (800.096.976 RCS NANTERRE) (société contrôlée par M. François THEAUDIN) a perçu des honoraires de 44.880 € HT au titre de son mandat de Directeur Général de la filiale ANETYS SAS au titre de l'exercice 2021.

La société ARELIO (800.096.976 RCS NANTERRE) (société contrôlée par M. François THEAUDIN) a perçu des honoraires de 20.400 € HT au titre de son mandat de Directeur Général de la filiale ANETYS EST au titre de l'exercice 2021.

La société ARELIO (800.096.976 RCS NANTERRE) (société contrôlée par M. François THEAUDIN) a perçu des honoraires de 20.400 € HT au titre de son mandat de Directeur Général de la filiale ANETYS OUEST au titre de l'exercice 2021.

 **M. Pierre TROGNON**

M. Pierre TROGNON n'a perçu aucune rémunération en qualité de Directeur Général Délégué de la Société au titre de l'exercice 2021.

La société STAKKATO (834.406.522 RCS PARIS) (société contrôlée par M. Pierre TROGNON) a perçu des honoraires de 107.500 € HT au titre de son mandat de Directeur Général de la filiale ALMAVIA.

3.2. Actions Gratuites

Aux termes des décisions du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2021, il a été attribué des actions gratuites comme suit :

Bénéficiaires	Nombre	Période d'acquisition	Conditions attachées à l'acquisition	Période de Conservation
M. Marc NEGRONI	370.953	1 an	Néant	1 an
M. François THEAUDIN	379.315	1 an	Néant	1 an
TOTAL	750.268			

3.3. Contrat de travail des dirigeants

Néant

3.4. Indemnité de prise ou cessation des fonctions

Néant

3.5. Indemnité de non-concurrence

Néant

3.6. Retraites supplémentaires

Néant

3.7. Avantages en nature – Frais engagés dans l'exercice des fonctions

Les frais de déplacement et de représentation engagés dans l'exercice de leur fonction par les membres de la Direction sont pris en charge par le Groupe.

3.8. Récapitulatif

Mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité cessation de fonction		Indemnité de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Marc NEGRONI		✗		✗		✗		✗
M. François THEAUDIN		✗		✗		✗		✗

4. Conventions réglementées

Nous vous précisons que les conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale :

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, de prendre acte qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 à L. 225-40 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou ne s'est poursuivie sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de l'absence de convention réglementée.

5. Conventions conclues directement ou indirectement entre un dirigeant ou un associé à plus de 10% de la Société et une filiale à plus de 50% de la Société

Néant

6. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez en **Annexe 3**, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code et faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice.

7. Operations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

Vous trouverez en **Annexe 2** la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice 2021 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Conclusion

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021 (en €)	31/12/2020 (en €)	31/12/2019 (en €)	31/12/2018 (en €)	31/12/2017 (en €)
Durée de l'exercice	12 mois				
a) Capital social	3.759.423,10	3.459.442,40	2.019.835	1.93.530	1.887.600
b) Nombre d'actions émises	37.594.231	34.594.424	20.198.356	19.315.301	18.876.005
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.448.121	4.513.110	5.476.237	5.540.215	3.942.235
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(869.176)	28.566	111.455	902.406	330.132
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	(70.625)
d) Dotation amortissements et provisions	2.598	76.944	9.063	148.152	96.486
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-871.774	-48.378	102.393	754.254	304.271
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
h) Effectif moyen salariés	1	2	13	16	19
i) Masse salariale	273.064	377.423	613.042	809.035	936.139

ANNEXE 2 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

1. La société CPI (personne liée à M. Pascal CHEVALIER), a cédé 240.000 actions NEXTEDIA en date du 1^{er} mars 2021. Cette opération a fait l'objet d'une déclaration notifiée à l'AMF en date du 1^{er} mars 2021.
2. La société CPI (personne liée à M. Pascal CHEVALIER), a cédé 140.000 actions NEXTEDIA en date du 7 avril 2021. Cette opération a fait l'objet d'une déclaration notifiée à l'AMF en date du 7 avril 2021.
3. M. Marc NEGRONI a acquis définitivement 1.718.034 actions gratuites en date du 1^{er} décembre 2021. Cette opération a fait l'objet d'une déclaration notifiée à l'AMF en date du 1^{er} décembre 2021.
4. M. François THEAUDIN a acquis définitivement 1.145.356 actions gratuites en date du 1^{er} décembre 2021. Cette opération a fait l'objet d'une déclaration notifiée à l'AMF en date du 1^{er} décembre 2021.

ANNEXE 3 – TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS

DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1 ^{ER} JUIN 2021 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NUMERO DE LA RESOLUTION	DUREE DE L'AUTORISATION	PLAFOND	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE	FIN DE LA DELEGATION
Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions de la Société	5 ^{ème} résolution	18 mois	10% du capital social pour un montant maximal de 3.900.000 €	Néant	30.11.2022
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	6 ^{ème} résolution	18 mois	1.100.000 € de nominal 3.000.000 € en endettement	Néant	30.11.2022
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'une offre au	7 ^{ème} résolution	26 mois	1.100.000 € de nominal et 3.000.000 € en endettement	Néant	31.07.2023

public visée à l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et financier					
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code Monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	8 ^{ème} résolution	26 mois	1.100.000 € de nominal et 3.000.000 € en endettement	Néant	31.07.2023
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeur mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment de bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	9 ^{ème} résolution	26 mois	1.100.000 € de nominal et 3.000.000 € en endettement	Néant	31.07.2023

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en cas de demandes excédentaires	10 ^{ème} résolution	N/A	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	NEANT	N/A
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer	11 ^{ème} résolution	38 mois	10% du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration	Utilisation par le CA du 1er décembre 2021 en vue de l'attribution de 750.268 actions gratuites	31.07.2024
Délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-12 et suivants du Code du travail	12 ^{ème} résolution	26 mois	3% du capital de la Société au jour de l'assemblée générale	NEANT	31.07.2023

